



Réf. Communale : 8/2026

Tannay, le 1^{er} septembre 2026/dg/42.05

Commune de Tannay

Affichage d'une requête d'abattage d'arbres

La Municipalité de Tannay, conformément à l'art. 21 du règlement d'application du 22 mars 1989 de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 10 décembre 1969 et à l'art. 4 du règlement communal relatif à la protection des arbres du 15 janvier 2008, affiche la demande d'abattage suivante aux piliers publics.

Situation :

Parcelle n°: **849-53**

Adresse : **Route de St-Cergue 42**

Requérant :

Nom : **Lead Constructions SA**

Prénom :

Propriétaire :

Nom :

Prénom :

Objet (s) :

2 Betula Pendula

Date de la requête : 09/07/2026

Motif :

Impératif de construction (conflit avec terrassement)

Affichage au pilier public du 2 septembre au 2 octobre 2026

Les oppositions et observations éventuelles sont à déposer par écrit ou à poster à l'adresse de la Municipalité, dans le délai indiqué ci-dessus.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Michaël Schlegel



La Secrétaire
Martine Ray-Suillot